

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1637

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure, M. Questel, rapporteur et Mme Sage, rapporteure

-----

### ARTICLE 50

À la dernière phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« ou »,

insérer le mot :

« à ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.